



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 6 février 2024 à 19 h  
Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy**

---

**PRÉSENCES :**

Madame la conseillère Virginie Journeau, Conseillère de la ville  
Madame la conseillère Lisa Christensen, Conseillère de la ville  
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, Mairesse d'arrondissement  
Madame la conseillère Daphney Colin, Conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Marie-Claude Baril, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, Conseiller de la ville  
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, Conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Valérie Gagnon, Directrice d'arrondissement  
Me Joseph Araj, Secrétaire d'arrondissement

\_\_\_\_\_

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19 h.

\_\_\_\_\_

**CA24 30 02 0001**

**ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 février 2024 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

\_\_\_\_\_

**MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE**

Tout d'abord, la mairesse souhaite la bienvenue à tous et toutes.

Mme Bourgeois enchaîne sur l'inauguration de la maison Gisèle-Pomerleau en rappelant les événements tragiques de féminicide des derniers jours à Pointe-aux-Trembles. Elle remercie les partenaires qui ont menés à l'ouverture de cette maison.

Elle continue en soulignant le Mois de l'histoire des Noirs et la contribution de la communauté dans la société.

Mme Caroline Bourgeois profite de ce temps pour inviter la population à participer à l'événement Plaisirs d'hiver qui aura lieu le dimanche 11 février à la place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles.

Mme la mairesse termine en mentionnant les activités qui auront lieu durant la semaine de relâche.

\_\_\_\_\_

CA24 30 02 0002

## APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2023, à 19 h.

ADOPTÉ

10.03

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Question relativement à un avis de non-conformité;
  - Deux demandes pour la revitalisation des parcs de l'arrondissement;
  - Question sur les tilleuls de la 39e avenue;
  - Demande sur l'aménagement devant sa résidence;
  - Question relative à l'installation d'un chapiteau;
  - Question pour un mur anti-bruit sur le bord de l'autoroute Métropolitain et 40e avenue;
  - Demande de retirer l'interdiction de stationner sur Terrasse-Sainte-Maria-Goretti;
  - Question sur le déneigement;
  - Question sur les bacs à ordures et/ou de récupération;
  - Question sur l'éclairage des escaliers entre Ulric-Gravel et Perras;
  - Question sur les pucerons et le miellat à Pointe-aux-Trembles;
  - Question sur l'aménagement de la Gare EXO de Pointe-aux-Trembles;
  - Deux demandes de sécurisation de l'intersection de l'autoroute 40 à l'intersection de la rue Sherbrooke (boulevard Gouin);
- 

## PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

**Madame la conseillère Lisa Christensen** annonce le retour de la place éphémère au Sanctuaire de La Réparation cet été. Elle souligne la Saint-Valentin en proposant les activités offertes par l'arrondissement pour cette occasion.

**Madame la conseillère Daphney Colin** rappelle le Mois de l'histoire des Noirs et la programmation prévue pour le souligner. Elle termine sur la 3e édition de la cérémonie des bourses de la persévérance scolaire qui aura lieu ce printemps en lien avec la semaine de la persévérance scolaire.

**Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine** souligne le Mois de l'histoire des Noirs et la contribution de la communauté dans la société et toutes les activités prévues à cet effet. Elle enchaîne en souhaitant une bonne Saint-Valentin et encourage les jeunes à terminer leurs études dans le cadre de la persévérance scolaire. Elle termine en rappelant la semaine de la Prévention du suicide.

**Monsieur Giovanni Rapanà** souligne l'importance des clubs de l'âge d'or dans la socialisation des personnes âgées et l'importance de sortir de l'isolation. Il remercie l'administration qui offre des espaces appropriés à leurs réunions et demande l'agrandissement du chalet Pierre-Blanchet. Il souligne le Mois de l'histoire des Noirs, et énonce le thème 2024. Il remercie la communauté pour son apport à la société.

**Madame la conseillère Virginie Journeau** annonce les activités faisant partie du programme Zone active. Elle encourage la participation des citoyens et souligne le travail pour le maintien des patinoires extérieures. Elle termine avec sa suggestion de lecture mensuelle.

**Madame la conseillère Marie-Claude Baril** commence par souligner la semaine des enseignant.e.s. et leur apport essentiel aux citoyens de demain. Elle enchaîne sur une citoyenne de l'arrondissement qui participe à l'émission La Voix, une compétition de chant. Ensuite, elle invite au forum citoyen pour la Table de développement social de Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est. Elle annonce la distribution gratuite des boîtes bienvenue bébé en 2024. Elle termine sur le recrutement des sauveteurs dans l'arrondissement.

---

## DÉPÔT DES DOCUMENTS

Un document a été déposé par monsieur Jason Tropnas-Narcisse et Madame Anaïs Léveillé concernant la revitalisation des parcs.

---

### CA24 30 02 0003

**AUTORISER - MONSIEUR LUC CASTONGUAY - DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ÉTUDES TECHNIQUES - EFFECTUER - DÉPÔT - TROIS - DEMANDES - SUBVENTION - PAFFSR - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - SÉCURISATION - 71E AVENUE - SIGNER - TOUT - DOCUMENT - ENTENTE - MINISTRE - CONFIRMER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - PROJET**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'autoriser monsieur Luc Castonguay, directeur du développement du territoire et des études techniques, à effectuer le dépôt de trois demandes de subvention au PAFFSR du Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la sécurisation de la 71e Avenue, à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre et à confirmer une contribution financière de 730 791 \$ de la part de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour ce projet.

ADOPTÉ

12.01 1245298001

---

### CA24 30 02 0004

**AUTORISER - MONSIEUR LUC CASTONGUAY - DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ÉTUDES TECHNIQUES - EFFECTUER - DÉPÔT - DEUX - DEMANDES - SUBVENTION - PAFFSR DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - MISE EN PLACE - PLUSIEURS - MESURES - SÉCURISER - RÉSEAU ROUTIER - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - SIGNER - TOUT - DOCUMENT - ENTENTE - MINISTRE - CONFIRMER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - RÉALISATION - DEMANDES**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'autoriser monsieur Luc Castonguay, directeur du développement du territoire et des études techniques, à effectuer le dépôt de deux demandes de subvention au PAFFSR du Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la mise en place de plusieurs mesures visant à sécuriser le réseau routier de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre et à confirmer une contribution financière de 99 188 \$ de la part de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la réalisation de ces demandes.

ADOPTÉ

12.02 1245298002

---

### CA24 30 02 0005

**MOTION - APPUI - JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2024**

ATTENDU QUE la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 12 au 16 février 2024 sur la thématique « Persévérer se conjugue au présent !

». Un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire de tous les étudiant.e.s;

ATTENDU QUE l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux dans la réussite scolaire;

ATTENDU QUE élu.e.s municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

ATTENDU QUE les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers les initiatives : Remise de bourses à 22 jeunes de l'arrondissement et accueil/discussion avec les membres du conseil jeunesse de RDP-PAT à l'hôtel de Ville de Montréal.

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin  
Madame la conseillère Lisa Christensen,  
Madame la conseillère Marie-Claude Baril,  
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine,  
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà,  
Madame la mairesse Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

De proclamer la semaine du 12 au 16 février 2024 comme celle des Journées de la persévérance scolaire;

D'exprimer unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

D'appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2024 sur la thématique «Persévérer se conjugue au présent! » et d'inviter les élu.e.s à y participer.

ADOPTÉ

15.01

---

#### **CA24 30 02 0006**

**OCTROYER - LE COLLÈGE ST-JEAN-VIANNEY - CONTRAT - SERVICES - ENTRETIEN SANITAIRE - SURVEILLANCE - ENTRETIEN MINEUR - 48 MOIS - 1ER AVRIL 2024 AU 31 MARS 2028 - POSSIBILITÉ - DEUX - RECONDUCTIONS - 12 MOIS - CHACUNE - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 23-20229 (4 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise le Collège St-Jean-Vianney, un contrat pour les services d'entretien sanitaire, de surveillance et d'entretien mineur, pour une période de 48 mois, soit du 1er avril 2024 au 31 mars 2028, avec une possibilité de deux reconductions pour une période de 12 mois chacune, au prix de sa soumission, soit au montant de 1 545 897,96 \$. Appel d'offres public numéro 23-20229 (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 1 545 897,96 \$, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.01 1234489002

---

#### **CA24 30 02 0007**

**OCTROYER - TOITURE TROIS ÉTOILES INC. - CONTRAT - TRAVAUX - RÉFECTION - TOITURE - MAISON PIERRE CHARTRAND - 8000, BOUL. GOUIN EST - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO IMM23-03 (6 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Toiture Trois Étoiles inc., un contrat pour des travaux de réfection de la toiture à la Maison Pierre-Chartrand, située au 8000, boul. Gouin Est, au prix de sa soumission, soit au montant de 385 163,38 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro IMM23-03 (6 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 500 712,39 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 44,785952 % par l'arrondissement par le règlement RCA20-E177 et 55,214048 % par le Fonds pour la restauration pour les immeubles municipaux patrimoniaux dans le cadre du FPCQ qui accorde une subvention équivalant aux deux tiers des coûts de travaux de restauration admissibles, financé via le Règlement d'emprunt de compétence locale RCG 20-001;

De ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Toitures Trois Étoiles inc.

ADOPTÉ

20.02 1238274007

---

#### **CA24 30 02 0008**

**OCTROYER - 9363-9888 QUÉBEC INC. (SANIVAC) - CONTRAT - SERVICE - NETTOYAGE - VIDANGE - PUISARDS - CHAMBRES DE VANNE - INCLUANT - TRANSPORT - DISPOSITION - RÉSIDUS - TROIS - ANS - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 23-20225 LOT 1 (4 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise 9363-9888 Québec Inc. (Sanivac), un contrat pour le service de nettoyage et vidange de puisards et chambres de vanne incluant le transport et la disposition des résidus pour une période de trois ans, au prix de sa soumission, soit au montant de 289 047,15 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro 23-20225 Lot 1 (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 289 047,15 \$ taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement via le budget dédié par la direction du réseau de l'eau;

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise 9363-9888 Québec Inc. (Sanivac).

ADOPTÉ

20.03 1239285004

---

#### **CA24 30 02 0009**

**OCTROYER - CAN-INSPEC INC. - CONTRAT - NETTOYAGE - INSPECTION - CONDUITES - ÉGOÜTS - INCLUANT - TRANSPORT - DISPOSITION - RÉSIDUS DE POMPAGE - JUSQU'AU - 31 DÉCEMBRE 2026 - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 23-20181 - LOT 1 (7 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Can-Inspection Inc., un contrat pour le nettoyage et l'inspection des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus de pompage, jusqu'au 31 décembre 2026, au prix de sa soumission, soit au montant de 326 195,57 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro 23-20181 Lot 1 (7 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 326 195,57 \$ taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement via le budget dédié par la direction du réseau de l'eau;

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Can-Inspection Inc.

ADOPTÉ

20.04 1239285003

---

**CA24 30 02 0010**

**OCTROYER - SEUL - SOUMISSIONNAIRE - POIRIER FONTAINE ARCHITECTES INC. - CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - CONCEPTION - SURVEILLANCE - TRAVAUX - MISE AUX NORMES - SYSTÈME DE FILTRATION - DÉMOLITION - RECONSTRUCTION - BASSINS - PISCINE ST-GEORGES - RÉFECTION - MASSIF ÉLECTRIQUE - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO IMM.SP23-08 (1 SOUMISSIONNAIRE)**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer au seul soumissionnaire, soit à l'entreprise Poirier Fontaine Architectes inc., un contrat de services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux de mise aux normes du système de filtration, de la démolition et la reconstruction des bassins de la piscine St-Georges et de la réfection du massif électrique, au prix de sa soumission, soit au montant de 680 996,93 \$, taxes incluses, Appel d'offre public numéro IMM.SP23-08 (1 soumissionnaire);

D'autoriser une dépense de 885 296,01 \$, taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement;

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Poirier Fontaine Architectes inc.

ADOPTÉ

20.05 1246913001

---

**CA24 30 02 0011**

**OCTROYER - SEUL - SOUMISSIONNAIRE - NADEAU BLONDIN LORTIE ARCHITECTES INC. - CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - CONCEPTION - SURVEILLANCE - TRAVAUX - RÉHABILITATION - MAISON ÉMERIL-PÉPIN - SITUÉE - 7110, BOUL. GOUIN EST - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO IMM.SP23-09 (1 SOUMISSIONNAIRE)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer au seul soumissionnaire, soit à l'entreprise Nadeau Blondin Lortie architectes inc., un contrat de services professionnels pour la conception et la surveillance de travaux de réhabilitation de la Maison Émeril-Pépin, située au 7110, boul. Gouin Est, au prix de sa soumission, soit au montant de 756 533,20 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro IMM.SP23-09 (1 soumissionnaire);

D'autoriser une dépense totale de 945 666,50 \$ taxes, contingences et incidences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par le Service de la gestion et de la planification des immeubles de la ville centre (SGPI).

De procéder à une évaluation de rendement de la firme Nadeau Blondin Lortie architectes inc.

ADOPTÉ

20.06 1248274001

---

#### **CA24 30 02 0012**

**RECONDUIRE - CONTRAT - LES REVÊTEMENTS SCELLTECH INC. - LOCATION - DEUX - BALAIS ASPIRATEURS - AVEC - OPÉRATEUR - UN AN - 30 NOVEMBRE 2024 - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 22-19396**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De reconduire le contrat à l'entreprise Les revêtements Scelltech inc., pour un montant de 327 007,31 \$, taxes incluses, pour la location de deux balais aspirateurs avec opérateur, pour une période d'un an, soit jusqu'au 30 novembre 2024. Appel d'offres numéro 22-19396;

D'autoriser une dépense de 327 007,31 \$ taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.07 1238151002

---

#### **CA24 30 02 0013**

**RÉSILIER - CONTRAT - OCTROYÉ - RÉOLUTION CA20 30 10 0257 ET CA21 30 07 0217 - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 6 OCTOBRE 2020 - 6 JUILLET 2021 - CONSTRUCTION DERIC INC. - SERVICES - CONCEPTION - FOURNITURE - INSTALLATION - QUAIS FLOTTANTS - DIVERS - PARCS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 20-18119**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De résilier le contrat octroyé par la résolution CA20 30 10 0257 et CA21 30 07 0217 du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2020 et 6 juillet 2021, à l'entreprise Construction Deric Inc, pour des services de conception, fourniture et installation de quais flottants pour divers parcs dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Appel d'offres public numéro 20-18119.

ADOPTÉ

20.08 1239366026

---

**CA24 30 02 0014**

**OCTROYER - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - SÉCURITEQ INC. - SERVICES DE GARDIENNAGE - BIBLIOTHÈQUE - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - 11 MARS 2024 AU 2 MARS 2025 - AUTORISER - DÉPENSE - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ NUMÉRO DCSLDS24-01 (3 OFFRES DE SERVICE)**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise SÉCURITEQ inc., pour des services de gardiennage à la bibliothèque de Rivière-des-Prairies, pour la période du 11 mars 2024 au 2 mars 2025, au montant de 110 869,93 \$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro DCSLDS24-01 (3 offres de service);

D'autoriser une dépense de 110 869,93 \$ taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.09 1234561016

---

**CA24 30 02 0015**

**PROLONGER - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - GO CUBE - ENLÈVEMENT - TRANSPORT - ENTREPOSAGE - DESTRUCTION - OBJETS - EFFETS MOBILIERS - DÉPOSÉS - VOIE PUBLIQUE - LORS - SAISIES - PROCÉDURES - EXPLUSION DE DÉBITEURS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - JUSQU'AU - 31 MAI 2024 - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ NUMÉRO TP23-05 (1 OFFRE DE SERVICE)**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De prolonger un contrat de gré à gré à Go Cube, pour l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou de procédures d'expulsion de débiteurs sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles jusqu'au 31 mai 2024. Contrat de gré à gré numéro TP23-05 (1 offre de service)

ADOPTÉ

20.10 1248151001

---

**CA24 30 02 0016**

**OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - THÉÂTRE DE L'OEIL OUVERT - SOUTIEN - MISSION - 2024 - APPROUVER - CONVENTION**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 9 676 \$ à Théâtre de l'Oeil Ouvert afin de le soutenir dans sa mission pour l'année 2024;

D'approuver le projet de convention, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;



Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.11 1239847003

---

**CA24 30 02 0017**

**OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CORPORATION DU CINÉMA STATION VU - SOUTIEN - MISSION - 2024 - APPROUVER - CONVENTION**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 10 404 \$ à Corporation du Cinéma Station Vu afin de le soutenir dans sa mission pour l'année 2024;

D'approuver le projet de convention, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.12 1239847004

---

**CA24 30 02 0018**

**OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ATELIER D'HISTOIRE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES - SOUTIEN - MISSION - 2024 - APPROUVER - CONVENTION**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 9 676 \$ à Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles afin de le soutenir dans sa mission pour l'année 2024;

D'approuver le projet de convention, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.13 1239847005

---

**CA24 30 02 0019**

**OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - SOUTIEN - MISSION - 2024 - APPROUVER - CONVENTION**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 9 676 \$ à Société Historique de Rivière-des-Prairies afin de le soutenir dans sa mission pour l'année 2024;

D'approuver le projet de convention, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.14 1239847006

---

#### CA24 30 02 0020

**ACCORDER - SOUTIEN FINANCIER - TROIS - ORGANISMES - SEPTEMBRE 2023 À AOÛT 2024 - ÉQUIPE RDP - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - MAISON DES JEUNES DE RIVIÈRE-DE-PRAIRIES - FINANCEMENT - PROJETS - PROGRAMME - SOUTIEN À LA CRÉATION ET LA CONSOLIDATION D'ESPACE JEUNESSE MONTRÉALAIS - MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE - APPROUVER - TROIS - CONVENTIONS - VIREMENTS DE CRÉDITS**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 100 000 \$, aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du programme « Soutien à la création et la consolidation d'espace jeunesse montréalais » du Ministère de la sécurité publique:

	<b>Organismes</b>	<b>Période du Projet</b>	<b>Montant</b>
1	Équipe RDP	01-09-2023 au 31-08-2024	46 700 \$
2	Société Ressource-Loisirs de Pointe-aux-Trembles	01-09-2023 au 31-08-2024	40 000 \$
3	Maison des jeunes de RDP	01-09-2023 au 31-08-2024	13 300 \$

D'approuver les projets de convention, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement mais pour laquelle il aura reçu une subvention du Ministère de la sécurité publique, au même montant.

ADOPTÉ

20.15 1242971001

---

#### CA24 30 02 0021

**MODIFICATION - CALCUL - LOYER - BAIL - VILLE DE MONTRÉAL - RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (RTM) - PROJET - AMÉNAGEMENT - PARC LINÉAIRE - VINGT ANS - RECONDUCTIONS - CALCULÉES - MONTANT ESTIMÉ**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De modifier le calcul du loyer du bail intervenu entre la Ville de Montréal et le Réseau de transport métropolitain (RTM) pour des fins d'un projet d'aménagement d'un parc linéaire, d'une durée de vingt ans, afin que les reconductions soient calculées sur un montant estimé.

ADOPTÉ

20.16 1196425001

---

**CA24 30 02 0022**

**RECONDUIRE - PROJET - ENTENTE - OCCUPATION TEMPORAIRE - SITE - VILLE DE MONTRÉAL -  
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - FRÈRES CAPUCINS  
DU QUÉBEC - PROJET D'URBANISME TRANSITOIRE SUR LE SITE DU SANCTUAIRE DE LA  
RÉPARATION, VOLET ÉTÉ 2024**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De reconduire le projet d'entente d'occupation temporaire du site à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Les Frères Capucins du Québec, pour le projet « d'urbanisme transitoire sur le site du Sanctuaire de la Réparation, volet été 2024 ».

ADOPTÉ

20.17 1230217010

---

**CA24 30 02 0023**

**CONFIRMER - QUAIS FLOTTANTS - PARC GOUIN - 133E AVENUE - UTILISÉS - FIN NON  
LUCRATIVES**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à conserver les installations de quais du parc Gouin-133e avenue à des fins publiques et non lucratives.

ADOPTÉ

20.18 1249366001

---

**CA24 30 02 0024**

**ACCUSER - RÉCEPTION - RAPPORTS - DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - ARRONDISSEMENT DE  
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - EN MATIÈRE - RESSOURCES HUMAINES -  
NOVEMBRE - DÉCEMBRE - 2023 - EN MATIÈRE - RESSOURCES FINANCIÈRES - 28 OCTOBRE AU  
24 NOVEMBRE 2023 - 25 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2023 - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS  
- ACTIVITÉS - NOVEMBRE - DÉCEMBRE - 2023 - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS - SANS  
BON DE COMMANDE - EFFECTUÉES - NOVEMBRE - DÉCEMBRE - 2023**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour les mois de novembre et décembre 2023 et en matière de ressources financières pour la période du 28 octobre au 24 novembre 2023 et du 25 novembre au 31 décembre 2023.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour les mois de novembre et

décembre 2023 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour les mois de novembre et décembre 2023.

ADOPTÉ

30.01 1247960001

---

**CA24 30 02 0025**

**DEMANDER - COMITÉ EXÉCUTIF - EN VERTU - ARTICLE 144 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC (RLRQ., c. C-11.4) - MODIFIER - BUDGET - VILLE - BUDGET - FONCTIONNEMENT - TENIR COMPTE - RÉCEPTION - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AIDE FINANCIÈRE - STRATÉGIE RÉGIONALE - FINANCEMENT - PLEIN AIR LANAUDOIS - PARTICIPE - ARRONDISSEMENT - PROJET - CORRIDOR SAINT-LAURENT**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De demander au comité exécutif, en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de l'aide financière de 116 230,05 \$ dans le cadre de la Stratégie régionale de financement du plein air Lanaudois auquel participe l'arrondissement pour le projet du corridor Saint-Laurent.

ADOPTÉ

30.02 1238559008

---

**CA24 30 02 0026**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE MOBILITÉ - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - SÉANCE - 21 SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De prendre acte du procès-verbal du comité de mobilité de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la séance régulière du 21 septembre 2023.

ADOPTÉ

30.03

---

**CA24 30 02 0027**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - SÉANCE - RÉGULIÈRE - 3 NOVEMBRE 2023**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De prendre acte du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la séance régulière du 3 novembre 2023.

ADOPTÉ

30.04

---

**CA24 30 02 0028**

**OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISME - CHEVALIERS DE COLOMB MONTRÉAL-EST 2759 - COMMANDITE - LOISIRS COMMUNAUTAIRES LE RELAIS DU BOUT - FONDATION DE LA POINTE-DE-L'ÎLE - BRIDGE DES AÎNÉS DU CENTRE DES LOISIRS ET RESSOURCES ROUSSIN - ORGANISATION - ACTIVITÉS**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière à l'organisme suivant, pour l'organisation de ses activités :

- 300 \$ au Chevaliers de Colomb Montréal-Est, pour l'organisation de son événement du 89e anniversaire de la fondation du conseil qui aura lieu le 30 mars 2024.

D'octroyer une commandite aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :

- 500 \$ à Loisirs Communautaires Le Relais du bout, pour l'organisation de la 31e édition de la Fête de la famille PAT-ME 2024;

- 500 \$ à la Fondation de la Pointe-de-l'Île, pour l'organisation de son souper gastronomique de la Fondation qui aura lieu le 22 février 2024;

- 200 \$ au Club de bridge des aînés du Centre de Loisirs et Ressources Roussin, pour l'organisation de son tournoi annuel 2024.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.05 1239907009

---

**CA24 30 02 0029**

**AUTORISER - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ENGAGER - SOMME - APRÈS - RISTOURNES DE TAXES - SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES - POURSUITE - PROJET - URBANISME TRANSITOIRE À L'ÉTÉ 2024 - CADRE - PLAN DIRECTEUR - AMÉNAGEMENT - SITE - SANCTUAIRE DE LA RÉPARATION - VOLETS MOBILIERS - PROGRAMMATION - ENTRETIEN - MOBILIERS - CONCERTATION DU MILIEU ET PATRIMOINE - AUTORISER - AFFECTATION DE SURPLUS - VIREMENTS DE CRÉDITS**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'autoriser l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à engager la somme de 160 000 \$, après ristournes de taxes, pour des services professionnels et techniques, pour la poursuite du projet « d'urbanisme transitoire à l'été 2024 » dans le cadre du Plan directeur d'aménagement du site du Sanctuaire de la Réparation - Volets mobiliers, programmation, entretien, mobiliers, concertation du milieu et patrimoine;

D'autoriser les virements de crédits;

D'autoriser les affectations de surplus;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.06 1230217011

---

**CA24 30 02 0030**

**DEMANDER - COMITÉ EXÉCUTIF - APPROUVER - CONVENTION - FINANCEMENT - INTERVENIR - COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL - RÉAMÉNAGEMENT - PARTIE - PARC - CLÉMENTINE-DE LA ROUSSELIÈRE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - PROGRAMME - AIDE FINANCIÈRE - PROJETS MUNICIPAUX - MISE EN PLACE - TRAME - VERTE - BLEUE - TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN - PHASE II**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De demander au comité exécutif, d'approuver la convention de financement à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Montréal pour le projet de réaménagement d'une partie du parc Clémentine-De La Rousselière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets municipaux contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain - Phase II.

ADOPTÉ

30.07 1239366025

---

**CA24 30 02 0031**

**OFFRIR - SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ (SUM) - EN VERTU - DEUXIÈME ALINÉA - ARTICLE 85 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC (RLRQ., c. C-11.4) - PRENDRE EN CHARGE - TRAVAUX - 2024 - PROGRAMMES - AMÉNAGEMENT - RUE ARTÉRIELLE (A85) - FAISANT - PARTIE - RÉSEAU ARTÉRIELLE ADMINISTRATIVE DE LA VILLE (RAAV) - OCCURRENCE - BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE - AMÉNAGEMENT - PISTE CYCLABLE - EMPRISE - HYDRO-QUÉBEC - BOULEVARDS GOUIN - MAURICE-DUPLESSIS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'offrir au Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), de prendre en charge les travaux prévus en 2024 dans les programmes d'aménagement de rue artérielle (A85) faisant partie du Réseau artérielle administrative de la Ville (RAAV), en l'occurrence le boulevard Saint-Jean-Baptiste et d'aménagement d'une piste cyclable dans l'emprise d'Hydro-Québec entre les boulevards Gouin et Maurice-Duplessis dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.08 1245298003

---

**CA24 30 02 0032**

**DÉROGATION MINEURE - 12635, 6E AVENUE**

La mairesse d'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intervention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 décembre 2023,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogations mineures quant au paragraphe 5 de l'article 28 et l'article 90 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à une marge de recul latérale minimale et au total des deux marges latérales pour un bâtiment résidentiel projeté au 12635, 6e Avenue, afin de :

- Permettre une marge de recul latérale minimale gauche de 0,61 mètre, au lieu de 1,5 mètre, tel qu'exigé à l'article 90 du Règlement de zonage (RCA09-Z01).
- Permettre un total des deux marges de recul latérales de 2,12 mètres, au lieu de 3 mètres, tel qu'exigé au paragraphe 5 de l'article 28 du Règlement de zonage (RCA09-Z01).

Le tout, tel qu'illustré sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Pierre-Philippe Archambault, en date du 17 novembre 2023, minute 703, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3003308877.

ADOPTÉ

40.01 1235270015

---

#### **CA24 30 02 0033**

##### **DÉROGATION MINEURE - 11692-11696, RUE NOTRE-DAME EST**

La mairesse d'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intervention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance régulière du 12 janvier 2024,

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant à l'article 187 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la largeur d'une voie de circulation pour le bâtiment résidentiel projeté situé aux 11692-11696, rue Notre-Dame Est, sur le lot numéro 1 093 652 du cadastre du Québec, afin de :

- Permettre une voie de circulation d'une largeur de 4,76 mètres plutôt que de 5,5 mètres (Règlement de zonage RCA09-Z01, tel qu'amendé, article 187).

Le tout, tel que présenté sur le plan d'implantation préparé par Monsieur Sébastien Alarie, arpenteur-géomètre, en date du 21 décembre 2023 – minute 5469, déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques en date 4 janvier 2023, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3003329877.

ADOPTÉ

40.02 1245909002

---

#### **CA24 30 02 0034**

##### **PIIA - 11692-11696, RUE NOTRE-DAME EST**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance régulière du 12 janvier 2024;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel que modifié), de même qu'aux articles 100, 101, 102, 126, 127, et 129 des sections 13 et 17, visant les plans relatifs à l'apparence architecturale, l'implantation et l'aménagement de terrain pour le bâtiment résidentiel situé aux 11692-11696, rue Notre-Dame Est, sur le lot numéro 1 093 652 du cadastre du Québec.

D'approuver l'apparence du bâtiment présentée sur les plans d'architecture préparés par Desk Architectes en date du 19 décembre 2023 - révision 06. Les perspectives couleurs sont illustrées sur les plans préparés par Desk Architectes en date du 21 juin 2023, déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques en date 4 janvier 2024.

D'approuver l'implantation du bâtiment illustrée sur le plan préparé par Monsieur Sébastien Alarie, arpenteur-géomètre, en date du 21 décembre 2023, déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date 4 janvier 2023.

D'approuver les aménagements paysagers détaillés sur le plan préparé par Vanessa Parent, architecte paysagiste - Kub paysage, en date du 15 décembre 2023 - révision 5, déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date 4 janvier 2024.

Les matériaux et les couleurs retenus, sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Couleur et compagnie
Brique	Mur avant, arrière et côté latéral non mitoyen	Burgundy (rouge), – Cloud Ceramics – format Modulaire
Revêtement métallique	Mur avant, arrière et côté latéral non mitoyen	Gris métallique - Versa Mac Métal – panneaux verticaux 12”
Enduit d'acrylique	Mur mitoyen	Gris pâle – Adex Sife Standard-finition Medaro
Aluminium	Cadres des portes et des fenêtres	Gris métallique
Acier galvanisé	Garde-corps soudé	Gris

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

Le tout, relativement à la demande de permis de construction numéro 3003293958.

ADOPTÉ

40.03 1245909001

#### CA24 30 02 0035

**AMENDEMENT - RÉSOLUTION CA12 30 02 0027 - 7 FÉVRIER 2012 - PIIA - 12277, BOULEVARD MÉTROPOLITAIN EST - AUTORISÉ - RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-62 - DEMANDE - CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE NUMÉRO 3003318377**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à l'unanimité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 8 décembre 2023,

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'amendement, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel que modifié), de même qu'à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale des plans relatifs à l'affichage d'un concessionnaire automobile situé au 12277, boulevard Métropolitain Est, sur le lot numéro 4 683 587, circonscription foncière de Montréal.



D'approuver les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 20 novembre 2023.

Le tout, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003318377.

ADOPTÉ

40.04 1230394004

---

**CA24 30 02 0036**

**AMENDEMENT - RÉOLUTION NUMÉRO CA23 30 10 0353 - 3 OCTOBRE 2023 - PIIA - 12001-12005, ET 12009-12013, RUE NOTRE-DAME EST**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance régulière du 3 novembre 2023;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), et conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), de même qu'aux articles 101, 102, 127, 129, 164 et 165 des sections 13, 17 et 23 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'apparence architecturale et à l'aménagement de terrain pour le bâtiment mixte (résidentiel et commercial) projeté en remplacement des bâtiments situés aux 12001-12005 et 12009-12013, rue Notre-Dame Est, sur le futur lot numéro 6 541 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

D'approuver l'apparence du bâtiment présentée sur les *plans d'architecture* préparés par ADHOC Architectes en date du 1er décembre 2023 - révision 24, et sur les perspectives couleur, déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date 1er décembre 2023;

D'approuver les aménagements et plantations illustrés sur les plans préparés par Monsieur Éric St-Pierre, architecte paysagiste, en date du 1er décembre 2023 - révision 5, déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date 1er décembre 2023;

Les matériaux et les couleurs retenus, sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Couleur et compagnie
Brique	Toutes les façades	Rouge - Venetian et St-John's – Brampton Brick – format Premier plus
Pierre calcaire	Façades principale et secondaire (Notre-Dame Est et Sainte-Anne)	Sepia – Arriscraft – fini meulé fin veiné
Bloc de béton architectural	Façades principale et secondaire (Notre-Dame Est et Sainte-Anne)	Gris - Techno-Bloc
Revêtement métallique	Toutes les façades	Blanc cambridge et Carbone - Vicwest – panneaux verticaux 12"
Aluminium	Cadres des portes et des fenêtres	Charbon et aluminium anodisé - Gentek

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

Le tout, relativement à la demande de permis de construction portant le numéro 3003272895.

ADOPTÉ

40.05 1235909010

---

**CA24 30 02 0037**

**AMENDEMENT - RÉOLUTION NUMÉRO CA23 30 10 0354 - 3 OCTOBRE 2023 - PIIA - 11990, 11994, 12000 ET 12020-12022, RUE NOTRE-DAME EST - 83, RUE SAINTE-ANNE**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance régulière du 12 janvier 2024;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), de même qu'aux articles 101, 102, 127 et 129 des sections 13 et 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'apparence architecturale et à l'aménagement de terrain pour le bâtiment mixte (résidentiel et commercial) projeté en remplacement des bâtiments situés aux 11990, 11994, 12000 et 12020-12022 rue Notre-Dame Est, et au 83 rue Sainte-Anne, sur le futur lot numéro 6 541 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

D'approuver l'apparence du bâtiment présentée sur les plans d'architecture préparés par ADHOC Architectes en date du 20 décembre 2023 - révision 25, et sur les perspectives couleur, déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date 21 décembre 2023.

D'approuver les aménagements et plantations illustrés sur les plans préparés par monsieur Éric St-Pierre, architecte paysagiste, en date du 19 décembre 2023 - révision 5, déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 20 décembre 2023.

Les matériaux et les couleurs retenus, sont les suivants :

<b>Matériau</b>	<b>Élément architectural</b>	<b>Couleur et compagnie</b>
Brique	Toutes les façades - les 2 volumes	Chelsea (Beige), Tahoe (brun), Claret (rouge), Veridian (brun pâle), Kentville (beige) et Raven (gris foncé) – Brampton Brick – format Premier plus
Revêtement métallique	Toutes les façades - les 2 volumes	Blanc cambridge, Lin antique, Brun métro, Galet kaki, Gris pierre et Fusain - Vicwest – panneaux verticaux 12”
Aluminium	Cadres des portes et des fenêtres	Charbon, Brun commercial, Kaki, - Gentek
Aluminium prépeint	Bandeau de l'entablement du rez-de-chaussée commercial - façade Notre-Dame Est et Saint-Jean-Baptiste	Sable XL, Brun commercial, Rouge majestueux - Gentek
Acier prépeint	Toutes les façades - solin	Lin antique, Brun foncé, Blanc, Brun métro, Fusin

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés

Le tout, relativement à la demande de permis de construction portant le numéro 3003281933.

ADOPTÉ

40.06 1235909012

**CA24 30 02 0038**

**APPROBATION - PROGRAMMATION - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉE - 2024 - ÉDICTION - ORDONNANCES - AUTORISATION - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2024.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2024 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA24-(C-4.1)-002** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2023 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances (RCA22-30105, article 51), l'ordonnance numéro **OCA24-(RCA22-30105)-001** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusé à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2024 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA24-(P-1)-001** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2023 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA24-(RCA09-Z01)-001** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2024 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA24-(P-3)-001** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2024 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

40.07 1246585001

---

#### **CA24 30 02 0039**

**ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA24-(C-4.1)-001 - RETRAIT - ESPACE - DÉBARCADÈRE - PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - INSTALLER - ZONE - HUIT MÈTRES - STATIONNEMENT - INTERDIT - EN TOUT TEMPS - FACE - 12125, RUE NOTRE-DAME EST**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA24-(C-4.1)-001, afin d'autoriser le retrait d'un espace de débarcadère pour personnes à mobilité réduite et l'installation d'une zone de huit mètres pour un stationnement interdit en tout temps, face au 12125, rue Notre-Dame Est.

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉ

40.08 1236552001

---

**CA24 30 02 0040**

**ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA24-(C-4.1)-003 - INSTALLATION - ESPACE - STATIONNEMENT - RÉSERVÉ - PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - SEPT MÈTRES - PRÈS - 12215, RUE PARENT**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA24-(C-4.1)-003, autorisant l'implantation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite de sept mètres près du 12215, rue Parent.

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉ

40.09 1236552004

---

**CA24 30 02 0041**

**ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA24-(C-4.1)-004 - INTERDIRE - MANOEUVRE - DEMI-TOUR - VERS - NORD - BOULEVARD DU TRICENTENAIRE - HAUTEUR - RUE DE MONTIGNY - SORTIE - DÉBARCADÈRE - ARÉNA - RODRIGUE-GILBERT - AUTORISER - MANOEUVRE - DEMI-TOUR - VERS - NORD - BOULEVARD DU TRICENTENAIRE - HAUTEUR - ENTRÉE - DÉBARCADÈRE - ARÉNA - RODRIGUE-GILBERT**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA24-(C-4.1)-004, afin :

D'interdire la manoeuvre de demi-tour vers le nord sur le boulevard du Tricentenaire, à la hauteur de la rue de Montigny et de la sortie du débarcadère de l'aréna Rodrigue-Gilbert;

D'autoriser la manoeuvre de demi-tour vers le nord sur le boulevard du Tricentenaire, à la hauteur de l'entrée au débarcadère de l'aréna Rodrigue-Gilbert;

D'implanter une interdiction d'arrêter, sur une distance de 46 mètres, sur le côté est du boulevard du Tricentenaire immédiatement au nord de l'entrée au débarcadère de l'aréna Rodrigue-Gilbert;

De conserver toute autre signalisation existante en vigueur.

ADOPTÉ

40.10 1235298005

---

**CA24 30 02 0042**

**ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO - OCA24-(C-4.1)-005 - AUTORISANT - RETRAIT - ESPACE DE STATIONNEMENT - PERSONNES - MOBILITÉ RÉDUITE - PRÈS - 8452, AVENUE NICOLAS-LEBLANC - ABROGER - OCA23-(C-4.1)-009**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA24-(C-4.1)-005, afin d'autoriser le retrait de la signalisation de stationnement pour personnes à mobilité réduite près du 8452, avenue Nicolas-Leblanc et d'abroger l'ordonnance numéro OCA23-(C-4.1)-009;

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉ

40.11 1246552001

---

**CA24 30 02 0043**

**ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA24-(5984)-001 - EXEMPTANT - BÂTIMENT - 519 ET 521, 5E AVENUE - LOT NUMÉRO 1 092 077 - PERMETTRE - AUCUNE - CASE - STATIONNEMENT - FOURNIE - AU LIEU - DEUX - CASES**

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction numéro 3003254044 visant un bâtiment résidentiel projeté aux 519 et 521, 5e Avenue, sur le lot numéro 1 092 077 dans le district de Pointe-aux-Trembles et suite à la demande du requérant de contribuer au fonds de compensation en matière de stationnement afin de ne pas avoir à fournir le nombre total de cases de stationnement qui lui est exigé,

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA24-(5984)-001, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, tel que modifié), exemptant les propriétés projetés aux 519 et 521, 5e Avenue, sur le lot numéro 1 092 077, afin de permettre qu'aucune case de stationnement soit fournie au lieu de deux cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié).

De prendre acte de son engagement à verser 5 000 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

ADOPTÉ

40.12 1240394001

---

**CA24 30 02 0044**

**DÉSIGNER - UN(E) - PRÉSIDENT(E) - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - MANDAT - DEUX ANS**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De désigner Madame Lisa Christensen, conseillère de la Ville, à titre de présidente, au sein du comité consultatif d'urbanisme, pour une période de deux ans, soit rétroactivement au 7 décembre 2023 jusqu'au 6 décembre 2025.

ADOPTÉ

51.01 1233971005

---

**CA24 30 02 0045**

**DÉPÔT - LISTE - CONTRATS - PASSÉS - DERNIER - EXERCICE FINANCIER - 2023 -  
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, et ce, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

60.01 1247960011

---

**CA24 30 02 0046**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 50,

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

---

---

Me Joseph Araj  
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

Caroline Bourgeois  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 mars 2024

---

Caroline Bourgeois  
Mairesse d'arrondissement

---

Me Joseph Araj  
Secrétaire d'arrondissement